

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 11 Juillet 2023  
19 heures 00**



GF/EB

N° 003021

Direction Générale des  
Services - Procès-verbal  
du Conseil Municipal du  
23 mai 2023

Affiché le :

**Le Mardi 11 Juillet 2023 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 05 juillet 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

<b>Date et l'heure de la séance</b> : Mardi 23 mai 2023 à 19h00.
<b>Nom du Président de séance</b> : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Maire d'Apt.
<b>Membres du conseil municipal présents</b> :
Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20230711-003021-DE  
Date de réception préfecture : 18/07/2023

ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**Membres du conseil municipal représentés :**

Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. André LECOURT donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

**Absents :**

Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

**Secrétaire de séance :**

M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

<b>Nombre de Membres composant le conseil</b>	33
<b>Présents</b>	25
<b>Absents représentés</b>	6
<b>Absents</b>	2
<b>Absents excusés</b>	0

**Ordre du jour de la séance :**

1. Direction générale des services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2023.
2. Direction générale des services - Modification du capital social et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse.
3. Administration Générale – Approbation de la convention constitutive de groupement de commande pour une procédure de marché de fourniture d'énergie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage préalable.
4. Direction développement social - Programmation 2023 du Contrat de ville.
5. Direction développement social - Convention 2023 d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties pour le bailleur social Grand Delta Habitat.
6. Direction développement social - Convention 2023 d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties pour le bailleur social Vallis Habitat.
7. Direction des affaires culturelles – Demande de subvention REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité) à la CAF du Vaucluse dans le cadre d'actions parentalité de la médiathèque.

8. Vie associative - Subventions allouées aux associations pour l'année 2023.
9. Finances - Budget Principal, Décision Modificative n° 1.
10. Direction générale des services - Demande de subvention auprès des Fonds Verts pour l'Aménagement de la Place Jean Jaurès.
11. Service Energie - Adhésion au programme SEDEL (Services Énergétiques Durables En Luberon) du Parc du Luberon.
12. SEPTU - Révision des tarifs communaux de la régie générale à compter de 2023.
13. Régie Autonome des Transports - Approbation du règlement permanent du transport scolaire de la Commune d'Apt.
14. Urbanisme - Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme afin de mettre en cohérence le zonage du PLU avec l'activité d'entreprises de stockage de déchets verts et inertes.
15. Urbanisme - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
16. Police Municipale - Renouvellement de la Convention de partenariat voisins vigilants et solidaires entre la SAS voisins vigilants et la mairie d'Apt pour 5 ans (2023-2027).
17. Police Municipale – Actualisation de la convention communale de coordination de la police municipale d'Apt et des forces de sécurité de l'État.
18. Ressources humaines - Création d'emplois non permanents.
19. Ressources humaines - Plan de formation 2023-2026.
20. Ressources humaines - Création d'un emploi permanent.
21. Ressources humaines - Indemnisation des congés non pris en cas de cessation définitive d'activité.
22. Direction générale des services - Motion pour d'installation d'une IRM au Centre Hospitalier d'Apt pour répondre aux besoins de santé du Pays d'Apt.
23. Direction des affaires générales - Décisions rapportées.

### 1. Direction générale des services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2023.

<b>Rapporteur :</b>		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>			Sans objet		
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. ROLLAND soulève la question des absences récurrentes de certains conseillers municipaux. Il constate notamment qu'une conseillère n'a pas assistée depuis deux ans, au conseil municipal, ce qui entraîne aussi une réduction marquée de l'effectif lors des commissions. Il s'interroge sur les mesures envisagées pour renforcer la participation lors des sessions de travail.					
Concernant la délibération relative à la convention cadre du programme Petites Villes de Demain M. GIORGETTI note un malentendu dans la phrase "M. GEORGETTI trouve ce projet fortement sympathique. Il précise que ce commentaire était formulé de manière ironique et demande que le mot "sympathique" soit placé entre guillemets.					
M. GEORGETTI aborde ensuite le point numéro seize. Il rappelle que M. Maros a mentionné la création envisagée d'une commission spécifiquement dédiée à ce sujet. Il s'interroge sur l'origine de ce projet et de mise en place d'une commission.					
Mme ARNAUD-DELOY répond que M. MAROS n'a pas encore eu le retour des services pour le moment.					

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20230711-003021-DE  
Date de réception préfecture : 18/07/2023

**2. Direction générale des services - Modification du capital social et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse.**

<b>Rapporteur :</b>		Frédéric SACCO			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>					Adopté.
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstentions</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**3. Administration Générale – Approbation de la convention constitutive de groupement de commande pour une procédure de marché de fourniture d'énergie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage préalable.**

<b>Rapporteur :</b>		M Jean AILLAUD			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>					Adopté.
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**4. Direction développement social - Programmation 2023 du Contrat de ville.**

<b>Rapporteur :</b>		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>					Adopté.
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
Mme CELCE s'interroge sur l'absence du CIDFF et du CDAD de la liste des entités financières soumises au vote, bien qu'ils soient cités dans le compte rendu du comité, insinuant potentiellement un manque de financement.					
Mme ARNAUD-DELOY explique que ces deux organismes sont subventionnés par le CCAS, d'où leur absence dans la liste du contrat de ville					

**5. Direction développement social - Convention 2023 d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties pour le bailleur social Grand Delta Habitat.**

<b>Rapporteur :</b>		M Patrick ESPITALIER			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>					Adopté.
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
M. CARMINATI évoque la question des futurs aménagements dans le quartier prioritaire de la Marguerite, en particulier la question du stationnement, qui s'aggrave avec un nombre de véhicules important. Il s'interroge sur les éventuelles initiatives pour aborder ce sujet, Il approuve l'idée de l'installation de portails à l'entrée du quartier, mais insiste sur l'importance de travailler sur la question du stationnement pour éviter des problèmes majeurs à l'avenir.					
M. ESPITALIER explique que le problème du stationnement nécessite également une réflexion de la part de la ville sur l'utilisation des terrains disponibles. Il admet que la situation est complexe et que les demandes actuelles n'impliquent pas de grandes constructions, mais des aménagements plus mineurs qui relèvent des bailleurs sociaux. Cependant, il assure que cette question sera abordée lors des prochaines réunions avec les parties concernées. Il ajoute qu'il serait possible d'impliquer les comités de quartier ou le conseil citoyen dans cette réflexion.					

**6. Direction développement social - Convention 2023 d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties pour le**

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20230711-003021-DE  
Date de réception préfecture : 18/07/2023

**baillieur social Vallis Habitat.**

<b>Rapporteur :</b>	M Patrick ESPITALIER				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. GEORGETTI demande si les deux bailleurs ont rempli leurs objectifs et respecté leurs engagements. Il présume que la réponse sera positive, vu la proposition de délibération visant à renouveler leur abatement.					
Mme ARNAUD-DELOY confirme que, jusqu'à présent, ils sont plutôt satisfaits de Grand Delta. Concernant Vallis Habitat, des efforts supplémentaires ont été demandés. Elle mentionne la fusion entre Grand Delta et Vallis devrait améliorer la situation. Cependant, elle admet que Vallis Habitat n'a pas toujours atteint les objectifs fixés, un point qui avait déjà été discuté l'année précédente. Pour conclure elle affirme que les deux bailleurs se montrent coopératifs.					
M. ROLLAND précise que lors d'une commission précédente, Mme ENJALBERT avait clairement indiqué que Vallis Habitat avait optimisé le rendement de ses actions grâce à cet abatement fiscal établi par la loi.					

**7. Direction des affaires culturelles – Demande de subvention REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité) à la CAF du Vaucluse dans le cadre d'actions parentalité de la médiathèque**

<b>Rapporteur :</b>	M. Cédric MAROS				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**8. Vie associative - Subventions allouées aux associations pour l'année 2023.**

<b>Rapporteur :</b>	M. Elhadji NDIOUR				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	26	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	5
			Mme RIGOUARD Mme CELCE M ROLLAND M CARMINATI M GIORGETTI		
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. GEORGETTI souligne l'absence de l'association « ENSEN » dans la liste des bénéficiaires de subventions qui a joué son rôle clé dans l'opération "Territoires zéro chômeurs de longue durée" avec Zou Vai, permettant le recrutement de 33 personnes à Apt. Il rappelle le soutien des villes d'Apt, Saint Saturnin et Gargas à ce projet et interroge sur le statut de la demande de subvention de 1 000 € d'ENSEN. Il plaide pour une subvention complète étant donné les réalisations de l'association.					
Mme ARNAUD-DELOY souligne que la ville d'Apt a activement soutenu le projet "Zéro chômeurs", sans lequel il n'y aurait pas eu de telles initiatives sur le territoire. Elle apprécie grandement le travail de l'association. Mme ARNAUD-DELOY confirme que l'association travaille sur de nombreux projets locaux, notamment dans les espaces verts. Elle indique que la situation n'est pas définitive.					
M. ROLLAND exprime ses préoccupations lors d'une réunion de la commission des sports, soulignant que malgré une légère augmentation des subventions allouées aux associations sportives, la ville d'APT demeure en bas du classement parmi les villes du					

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20230711-003021-DE  
Date de réception préfecture : 18/07/2023

Vaucluse en termes de contribution par habitant. M. ROLLAND remet en question la nouvelle méthode d'attribution des subventions basée sur un outil Excel. Cet outil répartit les subventions selon des critères définis, mais il souligne un manque de certains critères importants tels que le dynamisme de l'association et la lutte contre les discriminations. Il relève que les critères d'attribution n'ont pas été respectés dans la mesure où une somme de 6 000 € a été retirée. En particulier, M. ROLLAND soulève le cas de l'association Jeunesse Sportive Aptésienne qui a eu une subvention réduite, malgré son dynamisme et son engagement envers la ville. M. ROLLAND demande des solutions concrètes pour améliorer la situation.

M. BONNET expose que les 6 000 € n'ont pas été retirés arbitrairement, mais qu'il s'agissait d'une demande de la part de Madame le Maire pour réallouer ces subventions.

M. CARMINATI explique que cet argent a été retiré, mais qu'il a été réaffecté à des investissements légitimes dans deux autres associations.

Mme ARNAUD-DELOY rappelle à M. Carminati qu'il a participé à la commission des sports et a voté en faveur de cette grille de subventions, soulignant qu'il était impliqué dans son élaboration. S'agissant de la demande de local présentée par l'Association Jeunesse Sportive Aptésienne, Mme ARNAUD-DELOY souligne qu'il lui a été proposé un emplacement près de l'école de musique. Cependant, cette proposition a été refusée en raison de la volonté exprimée par son Président de ne pas partager l'espace avec une autre association. Toutefois, une alternative de siège a été proposée, mais elle n'a pas été acceptée à ce moment-là.

M. ROLLAND souligne les nombreuses vertus du sport. Il met en évidence le fait qu'avec une allocation de seulement 8,50 € par personne, il est difficile d'accorder des subventions significatives de 10 000 à 15 000 € à des associations en pleine expansion, ce qui ne devrait même pas faire l'objet d'une discussion. Il soulève le problème de départ lié à une enveloppe budgétaire anormalement faible, et appelle à faire des efforts pour garantir qu'à l'avenir, cette enveloppe soit plus conséquente.

M. Carminati souligne que malgré les désaccords, il est possible de parvenir à des objectifs communs lorsque la volonté est forte et partagée. Il annonce que le club Jeunesse Sportive Aptésienne a été choisi par la fondation Inspired by KM pour son travail auprès des jeunes, en particulier des jeunes filles. Cette opportunité est considérée comme unique et exceptionnelle pour le club et la ville. Il mentionne que la JSA - le club local, compte 188 enfants licenciés, dont un tiers sont des jeunes filles provenant principalement des quartiers prioritaires de la ville. Aucun autre club de la ville ne répond à ces critères. M. Carminati souligne que l'argent n'est pas un véritable problème et propose d'allouer un financement d'au moins 23 000 € et d'obtenir un local avant la fin de juin. Il souligne l'importance de saisir cette occasion exceptionnelle pour le club et met en évidence l'urgence de la situation actuelle.

Mme ARNAUD-DELOY confirme que le Conseil a attentivement écouté et pris en compte ses propos.

Mme CELCE soulève la question des subventions en cours d'étude pour certaines associations. Il semble y avoir des associations qui n'ont pas encore finalisé leurs dossiers. Mme CELCE insiste sur la nécessité d'étendre le règlement des associations sportives afin d'accroître la transparence et le dialogue entre les associations et la municipalité. Elle propose la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un règlement global pour toutes les associations, comprenant potentiellement des branches sport, culture et sociale. Elle souligne l'importance d'une approche de co-construction.

M. NDIOUR confirme en effet que certaines associations n'ont pas du tout déposé de dossier de demande de subvention, comme c'est le cas notamment les Restos du Cœur.

Mme RIGOUARD souligne l'importance des subventions pour les associations et rappelle que derrière les chiffres et les dossiers, il y a des personnes réelles. Elle mentionne les clubs de football locaux, dont la JSA, et demande pourquoi ce club n'a pas de siège alors que d'autres en ont déjà un.

Mme ARNAUD-DELOY fait remarquer que des associations n'ont pas de siège propre et que nombre d'entre elles se réunissent à la Maison des Jeunes qui est disposées à prêter ses salles.

Mme ARNAUD-DELOY se réjouit de l'attention portée par la fondation de Kilian MBAPE à la ville d'Apt et se félicite de la visite prochaine de la mère de ce joueur. C'est une chance pour les jeunes, les plus petits et pour le club en général. Elle confirme de nouveau qu'une solution sera recherchée pour un local notamment.

M. GIORGETTI propose au Conseil Municipal de surseoir au vote des subventions aux associations sportives et de reporter ce vote au prochain Conseil Municipal. L'objectif est de prendre le temps nécessaire pour préparer un projet global qui dépasse la simple question des subventions. Il propose de prendre la décision finale au prochain Conseil Municipal du juillet.

Mme ARNAUD-DELOY rappelle que certaines associations attendent les subventions et qu'elle ne souhaite pas retarder ce processus. Bien que le tableau ne soit pas définitif, il est important de prendre en compte les attentes des autres associations. Elle déclare que les subventions seront votées et cela n'empêchera pas le prochain conseil municipal de délibérer pour tenir compte des demandes dont les dossiers ont pu être complétés.

### 9. Finances - Budget Principal, Décision Modificative n° 1.

<b>Rapporteur :</b>		M. Frédéric SACCO			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>					Adopté.
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
Mme CELCE souhaite savoir dans quel état d'esprit se trouvent les propriétaires des trois immeubles en péril. Mme CELCE demande s'il y a une réflexion en cours au sujet de la possibilité de récupérer ces logements et d'en devenir propriétaire. Elle demande si les propriétaires envisagent de rembourser les travaux.					
M. SACCO souligne que la responsabilité de la ville est de réaliser les travaux nécessaires pour garantir la sécurité des habitants. En cas d'accident, la municipalité sera tenue pour responsable. M. SACCO expose que la ville respecte les procédures afin de récupérer les sommes qui nous sont dues, telles qu'une saisie attribution ou une saisie matérielle.					
M CARMINATI soulève l'idée qu'il existe d'autres moyens pour résoudre les problèmes liés aux bâtiments vétustes et à l'augmentation du budget. Il suggère que le premier Magistrat de la ville n'exerce pas ses pouvoirs de police spéciaux afin que les services de la Préfecture se substituent à la collectivité. Il mentionne que cela a été fait dans d'autres municipalités avec succès. Il souligne également le problème des propriétaires solvables qui ne réalisent pas les travaux nécessaires, sachant que la municipalité prendra le relais.					
Mme ARNAUD-DELOY souligne que le fait de ne pas exercer les pouvoirs de police spéciaux du Maire serait susceptible d'engager sa responsabilité pénale.					
M FACQ confirme que lorsque le Préfet prend le relais du Maire en cas de défaillance, cela n'exonère pas le maire de sa responsabilité pénale. Même si le Préfet intervient, le Maire demeure responsable.					

### 10. Direction générale des services - Demande de subvention auprès des Fonds Verts pour l'Aménagement de la Place Jean Jaurès.

<b>Rapporteur :</b>		M Jean AILLAUD			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Vote d'une motion
<b>Résultat du scrutin</b>					Adopté.
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M GIORGETTI exprime son accord concernant le Fonds vert, mais souhaite des précisions sur son utilisation spécifique. Il demande quelles seront les aménagements précis envisagés pour rendre l'espace moins minéral et plus favorable à l'environnement.					
M. AILLAUD indique que le projet du Fonds vert impliquera la plantation d'arbustes et la modification de la voie de circulation. Les options spécifiques sont en cours d'évaluation, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'eau et les éventuelles restrictions. L'objectif est de végétaliser la place en réduisant la présence de voitures.					

### 11. Service Energie - Adhésion au programme SEDEL (Services Énergétiques Durables En Luberon) du Parc du Luberon.

<b>Rapporteur :</b>	M Jean AILLAUD				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>		<b>Abstention</b>	
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

## 12. SEPTU - Révision des tarifs communaux de la régie générale à compter de 2023.

<b>Rapporteur :</b>	Mme Sandrine BEAUTRAIS				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	29	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	2
				Mme CELCE M GIORGETTI	
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
Mme CELCE exprime son trouble concernant l'augmentation des tarifs. Elle rappelle que lors du dernier conseil, il avait été affirmé que les tarifs communaux ne seraient pas augmentés, mais cette promesse n'a pas été tenue. Qu'il s'agisse du domaine public ou autre, cette promesse n'a déjà pas été respectée. Par conséquent, elle et son collègue M GIORGETTI décident de s'abstenir lors du vote sur cette question.					
M. ROLLAND affirme que lorsqu'une augmentation est décidée, c'est dans le but d'atteindre un objectif. Il demande à quel montant on parviendra avec les augmentations proposées lors du vote ce soir.					
Mme ARNAUD-DELOY remarque que les tarifs ont été augmentés en raison des coûts plus élevés de l'électricité. Cette hausse des prix de l'électricité a impacté les tarifs proposés au vote ce soir.					
M. SACCO remarque qu'il n'y a pas de chiffre précis fixé. L'idée est de tenir compte de la hausse des coûts de l'énergie tout en les répercutant de manière modérée. Cette augmentation de 3% concerne principalement les visiteurs extérieurs et vise à garantir une participation équitable de tous.					

## 13. Régie Autonome des Transports - Approbation du règlement permanent du transport scolaire de la Commune d'Apt.

<b>Rapporteur :</b>	Mme Laurence GREGOIRE				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. CARMINATI pose une question concernant les modalités d'accueil du public pour les inscriptions, en demandant s'il y a des jours spécifiques réservés à cet effet ou si cela se fait en tout temps.					
Mme GREGOIRE répond que dès que la date sera rendue publique, les familles se rapprocheront de la mairie pour procéder à leurs inscriptions, comme elles l'ont toujours fait par le passé. La publication de la date est prévue pour la mi-juin.					
Mme ARNAUD-DELOY indique que généralement les inscriptions pour le bus se déroulent bien.					
Mme GREGOIRE souligne que maintenant, les transports scolaires sont gratuits, donc il ne faut pas se priver de s'inscrire aux transports scolaires.					

## 14. Urbanisme - Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme afin de mettre en cohérence le zonage du PLU avec l'activité d'entreprises de stockage de déchets verts et inertes.

<b>Rapporteur :</b>	M Jean AILLAUD				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet



<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

### 15. Urbanisme - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

<b>Rapporteur :</b>	M Jean AILLAUD				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	29	<b>Contre</b>	2	<b>Abstention</b>	0
		Mme CELCE M GIORGETTI			
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
Mme CELCE rappelle son opposition au projet et déclare qu'elle votera contre cette délibération, soulignant qu'elle avait déjà exprimé son désaccord lors d'un précédent débat.					

### 16. Police Municipale - Renouvellement de la Convention de partenariat voisins vigilants et solidaires entre la SAS voisins vigilants et la mairie d'Apt pour 5 ans (2023-2027).

<b>Rapporteur :</b>	Mme Isabelle TAILLIER				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	28	<b>Contre</b>	2	<b>Abstention</b>	1
		Mme CELCE M GIORGETTI		M. THEVENIEAU	
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
Mme CELCE exprime son scepticisme face au bilan décevant du projet. Seulement 1,6 % des foyers d'Apt ont adhéré, ce qui la préoccupe. Elle considère la cotisation de 3 000 € illégitime. Elle remet en question l'efficacité de cette application et préférerait allouer les fonds à la politique de la ville pour la prévention de la délinquance. Elle s'oppose à l'utilisation d'applications, jugeant leur fonctionnement peu satisfaisant.					
Mme TAILLIER exprime sa confiance dans le développement interne du produit et souligne l'importance de s'investir pour son succès. Malgré le coût initial, elle croit en son potentiel de réussite en accordant une attention particulière à la communication entre les habitants.					
M GIORGETTI exprime son désaccord concernant l'efficacité de l'outil et soulève des questions sur son objectif. Il met en avant l'importance du lien social et de la prévention plutôt que de se fier uniquement aux outils techniques et en particulier la vidéoprotection. Il remet également en question l'utilisation des fonds publics pour une société privée.					
Mme ARNAUD-DELOY affirme que la collaboration avec la gendarmerie est cruciale et qu'elle a besoin des vidéos et des caméras pour leur travail. Des caméras mobiles ont été utilisées pour surveiller les dépôts sauvages, et des individus ont été appréhendés grâce à cela. Elle complète en soulignant également que la citoyenneté doit être enseignée à tous, quel que soit leur âge.					
M CARMINATI partage l'avis de Mme TAILLIER concernant l'importance de sensibiliser davantage la population. Il trouve également que le montant alloué à ce projet est peu significatif.					

### 17. Police Municipale – Actualisation de la convention communale de coordination de la police municipale d'Apt et des forces de sécurité de l'État.

<b>Rapporteur :</b>	Mme Isabelle TAILLIER				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20230711-003021-DE  
Date de réception préfecture : 18/07/2023

<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	29	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	2
				Mme CELCE M GIORGETTI	
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M GIORGETTI souligne l'importance d'avoir un exposé précis sur l'état des lieux des dispositifs en place, qu'ils soient techniques ou conventionnels, lors des réunions municipales. Il mentionne que les médias évoquent des cambriolages, y compris dans le département du Vaucluse, mais d'après ce qu'il a pu lire, Apt n'aurait pas été fortement impacté.					
Mme ARNAUD-DELOY et Mme TAILLIER affirment que cela n'a rien à voir avec la convention en cours de discussion.					
Mme TAILLIER précise que cette convention vise à décrire les missions et les prérogatives des intervenants en question, à savoir l'articulation des missions entre les gendarmes et les policiers..					
Mme ARNAUD-DELOY répond que lors de la dernière plénière, la commandante HERBE a présenté un compte rendu aux participants. Mme ARNAUD-DELOY propose de demander la gendarmerie de présenter une synthèse de la situation à Apt.					

### 18. Ressources humaines - Création d'emplois non permanents.

<b>Rapporteur :</b>	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. CARMINATI souligne l'importance de la question de la piscine, qui concerne plusieurs municipalités. Il est convaincu que tant qu'une décision de fermeture ne sera pas prise, il sera difficile de mettre en place d'autres projets. Il cite l'exemple de la fermeture de la piscine du Plan d'Eau de la RIAILLE en 2004, qui a finalement permis la réalisation d'un nouveau projet. Il insiste sur la complexité de cette question et son importance pour la communauté.					
Mme ARNAUD-DELOY assure que des efforts sont en cours pour travailler sur le sujet de la piscine. Elle affirme que cela fait partie de leurs projets, mais préfère ne pas en parler davantage pour le moment,					
M GIORGETTI souligne qu'un certain nombre d'administrés ont signalé des fuites importantes au niveau de la piscine. Il mentionne également l'importance d'accorder une attention particulière à ce problème, surtout en période de sécheresse où des mesures d'alerte sont en place.					
Mme ARNAUD-DELOY indique que grâce au remplacement des pompes, il y a eu une diminution significative des fuites dans la piscine. De plus, elle fait savoir qu'une étude est actuellement en cours pour approfondir cette question.					

### 19. Ressources humaines - Plan de formation 2023-2026.

<b>Rapporteur :</b>	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

### 20. Ressources humaines - Création d'un emploi permanent.

<b>Rapporteur :</b>	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20230711-003021-DE  
Date de réception préfecture : 18/07/2023

**Teneur des discussions au cours de la séance.****21. Ressources humaines - Indemnisation des congés non pris en cas de cessation définitive d'activité.**

<b>Rapporteur :</b>	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**22. Direction générale des services - Motion pour d'installation d'une IRM au Centre Hospitalier d'Apt pour répondre aux besoins de santé du Pays d'Apt.**

<b>Rapporteur :</b>	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

M. THEVENIEAU remarque que lors d'un dialogue avec la directrice de l'hôpital et le comité des usagers, il est apparu que le dossier n'avait pas été déposé pour l'obtention d'un IRM, qui fait partie d'un plan régional de santé. Il souligne la nécessité de déposer ce dossier, ce qui implique un travail préparatoire et éventuellement l'aide d'une société externe. Il propose d'aider l'hôpital dans cette démarche. De plus, il mentionne que Cavaillon et Carpentras ont déjà obtenu l'autorisation d'une deuxième IRM. Il encourage donc l'approbation de cette déclaration et suggère que la Maire agisse en tant que présidente du conseil de surveillance pour soutenir l'hôpital.

Mme ARNAUD-DELOY souligne qu'il y a un problème de recrutement à l'hôpital, avec seulement deux radiologues restants suite à la démission du troisième. Elle rappelle que la demande pour un deuxième IRM doit être faite par l'hôpital, pas par la Mairie. Elle indique avoir déjà abordé ce sujet en réunion avec la directrice de l'hôpital, qui a mentionné des contraintes de moyens, d'espace et de personnel médical. Elle prévoit d'en discuter lors du prochain conseil de surveillance de l'hôpital.

Mme CELCE souligne que les IRM ont été attribuées à Orange, Cavaillon et Carpentras en raison des critères d'attribution qui exigeaient déjà la présence d'un IRM. Elle précise que cela ne remet pas en cause la motion, qui exprime une volonté générale. Elle mentionne également qu'il n'y a pas eu de demande de la part de l'hôpital. Cependant, cela n'empêche pas la motion d'être proposée.

M CARMINATI rappelle que plusieurs élus ont voté en faveur d'une aide financière de 300 000 € à deux reprises au sein de la communauté des communes. Il souligne que peu importe la directrice actuelle de l'hôpital, les élus du territoire contribuent activement à son développement. Ils expriment leur volonté à travers la motion, indépendamment des obstacles potentiels.

M ESPITALIER appelle à signer et voter la motion. Il encourage également toutes les communes du pays d'Apt à signer la motion et à la diffuser largement. Il insiste sur l'importance de prouver la nécessité de cette action et d'agir pour faire entendre leur voix.

**23. Direction des affaires générales - Décisions rapportées****Rapporteur : Mme. Véronique ARNAUD-DELOY****Prise de parole par Mme RIGOUARD :**

*« Je remercie Madame le Maire. Je tiens à vous informer d'une audience que nous avons obtenue auprès du rectorat en tant que représentante des personnels de la cité scolaire. Nous avons manifesté et les élus se sont mobilisés pour cette cause. L'audience s'est tenue*

le 10 mai en présence de la directrice Madame CARBONEL. Je ne vais pas vous donner tous les détails techniques du compte rendu que j'ai envoyé à mes collègues, mais je résume les faits importants. Nous avons été reçus courtoisement par le proviseur et d'autres responsables du rectorat. Bien que les discussions n'aient pas abouti à des décisions concrètes, il est encourageant de constater que la cité scolaire d'Apt a été écoutée à deux reprises par le rectorat en trois mois. Nous avons reçu l'assurance que notre territoire n'est pas considéré comme perdu pour la République. Madame CARBONEL a souligné que les élus de la communauté de communes et du pays d'Apt seront vigilants et assureront un suivi en septembre. De plus, des nominations complémentaires pourraient être envisagées en juin, ce qui est inhabituel. Nous resterons attentifs et ne nous laisserons pas tromper par de belles paroles. Je souhaite vous informer de l'action que nous menons depuis février et vous remercier pour votre soutien, que madame CARBONEL a également transmis en remettant les pétitions personnellement. Merci à tous pour votre écoute et votre soutien. »

M. DESSAUD exprime son inquiétude concernant la réforme des lycées professionnels, qui risque de fermer certaines filières, dont la filière commerce-vente en bac pro et la filière système numérique. Il souligne que la fermeture de ces filières mettrait en péril l'ensemble du lycée et aurait un impact négatif sur les jeunes du territoire. Il annonce qu'il restera vigilant et informera le conseil de l'évolution de la situation.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Yannick BONNET



**LE MAIRE**  
Véronique ARNAUD-DELOY

